

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier de Lairet, tenue le mercredi 13 avril 2022 à 19h, au centre communautaire Marchand, 2740, 2e Avenue.

PRÉSENCES

Membres avec droit de vote :

M. Jean-François Vallée Président

Mme Julie Tremblay-Potvin Vice-présidente

Mme Flora Charlet Secrétaire

M. Jacques Latulippe Trésorier

Mme Claudette Arsenault Administratrice
Mme Julie Poisson Administratrice
M. Simon Verret Administrateur
M. Yan Turgeon Administrateur
Mme Adeline Lémeré-Lahaye Administratrice

ABSENCES

Mme Jackie Smith Conseillère municipale de Limoilou

Il y a quorum

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS

Mme Anne Pelletier
 M. Claude Villeneuve
 M. Daniel Leclerc
 Conseiller en consultation publique
 Conseiller en consultation publique

Outre les personnes mentionnées, 8 personnes ont assisté à la rencontre.

ORDRE DU JOUR

22-AGA-01	Ouverture de l'assemblée
22-AGA-02	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
22-AGA-03	Élections
	 Informations relatives au déroulement des élections
	Appel de candidatures
	 Présentation des candidates et des candidats
	Scrutin (voir encadré)
22-AGA-04	Présentation par la fondation rue Principale sur les clés
	d'une rue principale dynamique
22-AGA-05	Atelier participatif : Lairet, un quartier à l'échelle humaine
22-AGA-06	Lancement de l'initiative "Tag ton quartier"
	22-AGA-07 Adoption du procèsverbal de l'AGA du 14
	avril 2021
22-AGA-08	Rapport annuel et états financiers 2021
	 Présentation du rapport annuel
	 Présentation des états financiers
	 Période de questions et de commentaires du public
	 Ratification du rapport annuel et des états financiers
	Fin du scrutin
22-AGA-09	Période d'information des conseillères municipales
22-AGA-10	Période de questions et de commentaires du public
22-AGA-11	Divers
22-AGA-12	Levée de l'assemblée

22-AGA-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-François Vallée ouvre l'assemblée à 19h03. Il souhaite la bienvenue aux membres.

22-AGA-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Jean-François Vallée fait la lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SUR PROPOSITION DE Mme Flora Charlet DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Verret, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration ainsi que par ses membres d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-AGA-03 ÉLECTIONS

Informations relatives au déroulement des élections

M. Daniel Leclerc souhaite la bienvenue aux membres. Il explique la mission et le mandat du conseil de quartier. Il mentionne que l'organisation agit comme un interlocuteur privilégié de la Ville, grâce auquel les citoyens peuvent exprimer leurs attentes et leurs besoins.

Le conseiller en consultation souligne également que c'est notamment grâce au conseil de quartier que les citoyens de Lairet peuvent partager leurs opinions quant aux projets qui les concernent et aux initiatives de l'appareil municipal, notamment en ce qui a trait à la vie communautaire, au transport, à la sécurité publique, au cadre bâti, etc.

Tous les citoyens majeurs qui habitent Lairet sont membres d'office du conseil de quartier. Ils sont donc invités, en tout temps, à participer aux réunions mensuelles. Ils peuvent également, lors des assemblées générales, soumettre leur candidature pour devenir administrateurs du conseil.

Appel de candidatures

4 postes sont à pourvoir; deux sont réservés aux femmes et deux aux hommes. Tout membre du conseil de quartier peut se présenter, à la condition d'avoir rempli le bulletin de candidature prévu à cette fin.

Les membres suivants présentent leur candidature:

Mme JulieTremblay-Potvin

Mme Julie-Tremblay Potvin habite le quartier depuis neuf ans déjà. Elle revêt, depuis trois ans, le rôle de vice-présidente du conseil de quartier.

Mme Bianka Willard

Mme Bianka Willard, mère de deux enfants en bas âge, habite le quartier depuis peu. Elle aimerait s'impliquer dans son milieu de vie, et faire profiter le conseil de son expérience en gestion et en administration. Elle aimerait devenir administratrice cooptée.

Mme Flora Charlet

Mme Flora Charlet revêt le rôle de secrétaire du conseil de quartier depuis un an. Les questions de la sécurité routière et de l'aménagement du territoire l'intéressent tout particulièrement. Celle qui était administratrice cooptée souhaite désormais être élue.

M. Simon Verret

M. Simon Verret habite Lairet depuis près de trois ans. Il s'implique avec intérêt au conseil de quartier depuis un an déjà.

M. Jacques Latulippe

M. Jacques Latulippe, qui revêt le rôle de trésorier du conseil de quartier depuis plusieurs années, est un homme impliqué, qui a à cœur le bien-être du quartier. Il aimerait, cette année encore, voir à la saine gestion des finances du conseil.

MM Simon Verret et Jacques Latulippe, de même que Mmes Flora Charlet et Julie Tremblay-Potvin sont élues par acclamation.

22-AGA-04 PRÉSENTATION PAR LA FONDATION *RUE* PRINCIPALE SUR LES CLÉS D'UNE RUE PRINCIPALE DYNAMIQUE

Mme Flora Charlet prend la parole. Elle mentionne qu'il existe deux types de rues : celles où l'on passe, et celles où l'on veut passer du temps. Si celles où l'on passe restent purement pratiques, celles où l'on passe du temps, elles, offrent à ses passants une ambiance agréable et unique. Ce sont des artères conviviales qui suscitent un sentiment d'appartenance, et qui sont faciles d'accès, tant pour les voitures que pour les piétons et les cyclistes. Il s'agit d'espaces qui se distinguent par leur signalisation, leur emprise et leur largeur. On y valorise la mise en place d'aménagements à l'échelle humaine, de placcotoirs, de bacs à fleurs et de peinture au sol, de bancs et d'éclairage public.

Les rues conviviales, en outre, ont plusieurs bienfaits : la diminution des inégalités, la promotion du développement durable, le soutien de la lutte aux changements climatiques et la diminution de l'utilisation de la voiture.

À une question de M. Yan Turgeon, Mme Flora Charlet mentionne que si la 1^{re} Avenue a actuellement des allures de rues où l'on passe, elle aurait tout le potentiel de devenir une rue où l'on veut passer du temps. La vie dans le quartier, par ailleurs, s'en verrait bonifiée.

À la question d'une citoyenne, M. Jean-François Vallée mentionne qu'une ancienne administratrice du conseil a tenté de créer une ADC (une sorte de SDC), mais que son projet est tombé à l'eau en raison d'un manque d'implication de la part des commerçants. La citoyenne se demande si une organisation pourrait chapeauter la création d'un tel groupe. Un citoyen ajoute que d'autres tentatives de mettre en place une association de marchands sur la 1^{re} Avenue ont eu lieu durant les vingt dernières années.

À une question de Mme Julie Poisson, Mme Flora Charlet explique que tous les types de végétation ne conviennent pas à l'aménagement d'une rue conviviale. Il faut promouvoir une circulation fluide.

22-AGA-05 ATELIER PARTICIPATIF: LAIRET, UN QUARTIER À ÉCHELLE HUMAINE

M. Jean-François.

Mme Julie Tremblay-Potvin invite les membres à partager avec conseil de quartier leurs idées pour faire en sorte que Lairet devienne un quartier plus humain et plus convivial. La vice-présidente, pour guider la discussion, a déterminé trois catégories : à créer, à conserver et à cesser.

CRÉER:

- Une association de marchands ou de commerçants dans le quartier.
- Des terre-pleins diagonaux.
- Une diversité commerciale.
- Un sentiment d'appartenance au quartier.
- Des lieux où l'on peut prendre un café sur une terrasse.
- Des lieux, sur la 1^{re} Avenue, où l'on peut s'asseoir et discuter.
- Un grand parc, et des pistes cyclables.
- Des manières d'inviter les gens à encourager les commerçants.
- Un élément visuel permettant de reconnaître les limites du quartier.
- Des éléments colorés, modernes, qui contribuent au dynamisme du quartier.
- De plus en plus de ruelles conviviales, et de l'animation dans les parcs.
- Une densification intelligente, à échelle humaine.
- Des aménagements afin de promouvoir la sécurité et le partage de la chaussée dans les rues résidentielles.
- Plus de stations de vélo-partage.
- Des installations lumineuses sur la 1^{re} Avenue durant l'hiver.

CONSERVER:

- La mixité sociale.
- Les arbres.
- Les pistes cyclables.
- Un système de transport en commun accessible.
- Le patrimoine historique du quartier.
- Les parcs, petits et grands.
- Le Colisée.

CESSER:

- De faire en sorte que le guartier serve de lieu de transit.
- De rendre la quasi-totalité du quartier accessible aux voitures.
- De fermer des commerces au rez-de-chaussée sur la 1^{re} Avenue.
- De ne pas promouvoir le dynamisme de l'espace du parc-o-bus.
- De considérer Lairet comme une banlieue.
- D'enclaver le Grand-Marché.

22-AGA-06 LANCEMENT DE L'INITIATIVE *TAG TON* QUARTIER

- M. Simon Verret prend la parole. Il mentionne que le conseil profite maintenant d'une carte interactive où les citoyens pourront, au moyen de punaises virtuelles, commenter les différents secteurs du quartier. L'administrateur précise que la carte, qui ne remplacera pas le service du 3-1-1, permettra aux membres du conseil :
 - De documenter les enjeux dont ils discutent lors de leurs rencontres mensuelles;
 - De répertorier les résolutions prises et leur historique;
 - De noter les engagements de la Ville pour différentes zones;
 - De connaître les idées et les préoccupations des résidents de Lairet.

Administrateurs comme citoyens du secteur pourront utiliser cette carte comme un outil de communication simple et ludique. Ils pourront y ajouter des commentaires, des photos, des liens et des ressources. La carte agira également comme une mémoire organisationnelle, qui permettra au conseil, malgré les changements d'administrateurs, de garder ses dossiers à jour, ses connaissances, ses objectifs, l'expertise qu'il gagne au fil des ans.

22-AGA-07 ADOPTION DU PROCÈS--VERBAL DE L'AGA DU 14 AVRIL 2021

RÉSOLUTION 22-AGA-01 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 AVRIL 2021

SUR PROPOSITION DE Mme Adeline Léméré-Lahaye, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Verret, IL EST RÉSOLU d'adopter le procèsverbal de l'AGA du 14 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-AGA-08 RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2021

Présentation du rapport annuel

M. Jean-François Vallée propose aux membres un survol du rapport annuel. Il mentionne :

etc.

Présentation des états financiers

M. Jacques Latulippe présente un résumé du budget du conseil et de son utilisation en 2021. Les détails sont disponibles dans le rapport annuel.

Période de questions et de commentaires du public

Aucun suivi.

Ratification du rapport annuel et des états financiers

RÉSOLUTION 22-AGA-02 CONCERNANT LA RATIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE 2020

SUR PROPOSITION DE Mme Catherine Bossé-Sabourin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Yan Turgeon, IL EST RÉSOLU de ratifier le rapport annuel de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-AGA-03 CONCERNANT LA RATIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2021

SUR PROPOSITION DE Mme Adeline Léméré-Lahaye, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU de ratifier les états financiers de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-AGA-04 CONCERNANT LA NOMINATION DES SIGNATAIRES DES ÉTATS FINANCIERS DE 2020

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Tremblay-Potvin, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Poisson, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de nommer MM Jean-François Vallée et Jacques Latulippe signataires des états financiers de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIN DU SCRUTIN

Présentation du rapport annuel

M. Jean-François Vallée propose aux membres un survol du rapport annuel. Il mentionne :

- Que la participation aux activités du conseil de quartier s'est maintenue en 2021, malgré les rencontres en mode virtuel. À la question de Mme Adeline Lémeré-Lahaye, M. Daniel Leclerc répond que la Ville travaille pour offrir la possibilité aux conseils de quartier de tenir leurs rencontres en mode hybride.
- Que le conseil de quartier a rédigé, en 2021, 86 résolutions. Parmi elles, 24 étaient destinées à la Ville. 17 ont été satisfaites (présentation corridor scolaire, rue partagée sur des Saules Ouest, retour de l'interdiction du virage à droite sur la rue des Chênes, etc.), trois sont en attente (boisé de Lairet, aménagement de la rue de la Concorde, vision vélo de Lairet, etc.), et quelques autres n'ont pas été satisfaites (parc des Jaseurs, reprise de la vision 1^{re} Avenue, etc.).
- Que différents projets ont été menés à bien. Une ruelle éphémère, entre autres, a été aménagée près du Patro Roc-Amadour, et l'édition 2021 du concours Lairet en Fleurs a vu le jour.

Présentation des états financiers

M. Jacques Latulippe présente un résumé du budget du conseil et de son utilisation en 2021. Les détails sont disponibles dans le rapport annuel.

Période de questions et de commentaires du public

Aucun suivi.

Ratification du rapport annuel et des états financiers

RÉSOLUTION 22-AGA-02 CONCERNANT LA RATIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE 2021

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Beaudet, IL EST RÉSOLU de ratifier le rapport annuel de 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-AGA-03 CONCERNANT LA RATIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2021

SUR PROPOSITION DE Mme Bianka Willard, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU de ratifier les états financiers de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 22-AGA-04 CONCERNANT LA NOMINATION DES SIGNATAIRES DES ÉTATS FINANCIERS DE 2020

SUR PROPOSITION DE Mme Flora Charlet, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de nommer Mme Julie Tremblay-Potvin et Jacques Latulippe signataires des états financiers de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-AGA-09 PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Claude Villeneuve prend la parole. Il mentionne que la friche d'Hydro-Québec est parcourue par une canalisation de béton. Un projet de tour à condos ne pourrait donc pas être imaginé pour cet espace. Il explique, en outre, que le projet de tramway mènera à une réévaluation des aménagements qui seront faits pour sécuriser la 18^e Rue et que la Ville pourra financer les projets d'animation des places publiques.

Une citoyenne se demande si des rues pourront être fermées, le 4 juin prochain, en prévision de l'organisation de la fête des voisins. Mme Flora Charlet lui répond que les résidents du quartier ont jusqu'au 4 mai pour en faire la demande.

22-AGA-10 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen se demande ce qui advient de l'invitation du conseil de quartier à l'acheteur du Metro Dorion de présenter son projet aux citoyens. M. Jean-François Vallée mentionne que le promoteur a refusé l'invitation du conseil de quartier. Il pense, en outre, que les citoyens devraient prévenir plutôt que guérir en faisant valoir à la municipalité son envie de voir la 1^{re} Avenue devenir une artère commerciale revitalisée.

À une question de Mme Julie Tremblay-Potvin, qui craint que la 1^{re} Avenue, comme à Sainte-Foy, soit densifiée en hauteur, M. Claude Villeneuve répond que ce n'est pas l'intention de la Ville. Mme Julie Tremblay Potvin insiste sur le fait que la densification doit être bien faite. Elle doit respecter l'architecture du quartier, comme ses résidents.

M. Daniel Leclerc mentionne que si un projet ne fait pas l'objet d'une modification de zonage, il peut tout le même faire l'objet d'une demande de dérogation mineure. Même dans ce cas, les citoyens peuvent être consultés.

Mme Julie Poisson pense que le conseil doit plaider pour des rez-dechaussée actifs, qui abritent des locaux commerciaux. Une citoyenne pense que le conseil pourrait relancer son invitation au promoteur. Des citoyens, voisins de l'ancien Metro Dorion, se disent préoccupés par le projet.

Dans un autre ordre d'idées, M. Jean-François Vallée pense que le conseil doit se pencher sur la question de la sécurité routière, notamment aux abords des écoles du quartier. Il ajoute que les écoles, comme le conseil de quartier, profiteront encore cette année de la subvention accordée par la Ville pour les projets en lien avec la sécurité routière.

22-AGA-11 DIVERS

Aucun suivi.

22-AGA-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de guartier de lever l'assemblée à 21h14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé Jean-François Vallée Président **Signé** Adeline Lémeré-Lahaye Secrétaire